

L'An **deux mille vingt-six**, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Jacques GREMBER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le vingt et un avril deux mille vingt-six et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRÉSENTS (31) : GREMBER Jacques, TRACHEZ Sylvie, CORDONNIER Yannick, MILITAO Nancy, BATAILLE Claude, RINGOT Audrey, DEMOLLIENS Éric, DOBIGNY Laure, DESCAMPS Yannick, FLAMENT Armelle, VANCAYZEELE Gauthier, ANCELLE Sophie, VERTUN Frédéric, NOTTEAU Victor, ARDOIN Charlotte, LEMAITRE Christophe, LEFEBVRE Clémentine, FRIENCK Nicolas, WALLAERT Céline, GUIRAUD Romain, RYCKEBUSH Stéphanie, BRAEMS Rémi, DEMOEN Suzanne, VALLART Maxime, HEQUET Florence, DELEU-MARÉCHAL Amélie, SOWA Benjamin, GALLI Brigitte, TALLEU Alain, BOUTEZ Sophie, DUBOIS Gérard.

Procurations (2)

CHARLEY Alice
DEVILLEZ Arnaud

donne procuration à GREMBER Jacques
donne procuration à SOWA Benjamin

Absents (0)

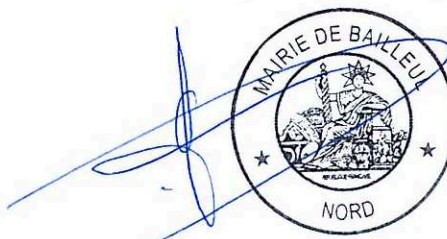
Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	31
Procurations	:	02
Absents	:	00
		<u>33</u>

Le Maire soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Maxime VALLART



Le Maire,
Jacques GREMBER



Transition Ecologique – Convention annuelle d'objectifs et de financement avec le Conservatoire Botanique National Hauts-de-France

Pour une meilleure visibilité de son rayonnement et de ses compétences, le Conservatoire botanique national de Bailleul a procédé à un changement de dénomination depuis le 1er janvier 2026, devenant le Conservatoire botanique national Hauts-de-France (CBNHF). Il demeure une association régie par la loi de 1901, basée à Bailleul, dont la mission est de préserver les espèces végétales et de mieux faire connaître leur fonctionnement au sein des milieux naturels. Acteur majeur de la biodiversité, le CBNHF est l'un des douze conservatoires botaniques nationaux à rayonnement régional.

Composé d'une équipe de scientifiques et de pédagogues, le CBNHF a pour missions :

- d'identifier, analyser et confronter les connaissances relatives à la flore et aux habitats naturels ;
- d'assurer la conservation d'espèces menacées ou en voie d'extinction ;
- d'accompagner les décideurs et les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de leurs politiques et dispositifs d'aménagement du territoire et de conservation du patrimoine naturel végétal ;
- de sensibiliser, former, informer et professionnaliser autour des enjeux de biodiversité et de gestion des habitats naturels.

Depuis 2022, la Ville de Bailleul a souhaité relancer son partenariat avec le Conservatoire botanique par l'élaboration d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la période 2023-2026. Celle-ci a été adoptée en séance du Conseil municipal en date du 13 avril 2023.

Depuis la relance de ce partenariat, le CBNHF s'est engagé dans de multiples actions de sensibilisation et de préservation de la biodiversité à l'échelle communale, telles que :

- l'organisation de conférences et de sorties consacrées à la flore, en collaboration avec la médiathèque municipale ;
- la mise en œuvre d'actions de plantation avec les écoles communales ;
- la participation à des événements tels que les « Journées européennes du patrimoine », les « Rendez-vous aux jardins », ainsi qu'au jury du concours des maisons fleuries ;
- l'accompagnement des services communaux sur divers projets en lien avec les espaces verts et la biodiversité ;

- la participation, en qualité d'expert, à l'étude « Connaître et agir sur la biodiversité communale » menée en 2024-2025.

La Conférence des Présidents de groupe a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 17 avril 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTER** la convention financière déclinant les engagements respectifs des parties pour l'année 2026 ;
- **ACCORDER** au Conservatoire Botanique National Hauts-de-France une subvention d'un montant de 8160 euros au titre de l'exercice 2026 comprenant les activités de conseils et de pédagogie en termes de biodiversité, de développement durable et de sensibilisation au patrimoine ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant, y compris les éventuels avenants à la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le 27 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Maxime VALLART

Le Maire,
Jacques GREMBER

